Département
Du Pas-de-Calais

Arrondissement de
LENS

VILLE DE DOURGES

MAIRIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2026 - 42

CONTRAT D'INTERVENTION DANS LE CADRE D'UN SPECTACLE AU MULTI ACCUEIL DE DOURGES.

Le Maire de la Ville de DOURGES,

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 07 avril 2026 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT le besoin d'une intervention dans le cadre d'un spectacle au Multi-Accueil,

CONSIDERANT la proposition de la société «ANNGUELEIA SPECTACLES»,

DÉCIDE

Article 1 : De signer un contrat de représentation avec la société «ANNGUELEIA SPECTACLES » sise 1 avenue du Docteur Schweitzer – 59810 LESQUIN, pour l'intervention qui se déroulera le 09 décembre 2026 pour une durée de 1 heure 45.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Ville, soit 750,00 € TTC.

Article 3 : La convention prend effet à compter de sa date de signature, soit le 20 octobre 2026.

Article 4 : Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DOURGES, le 20 octobre 2026

Le Maire,
Monsieur Tony FRANCONVILLE

MAIRIE DE DOURGES Pas-de-Calais

REÇU EN PREFECTURE
le 27/10/2026
Application agréée E-legalite.com
22_DN-062-216202747-20261020-DECISION202



REÇU EN PREFECTURE
le 27/10/2026
Application agréée E-legalite.com
22_DN-062-216202747-20261020-DECISION202